

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Bas-Rhin Commune d'ODRATZHEIM Procès-Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2014		
Conseillers	Sous la Présidence de M. François JEHL, Puis de René SCHEER, doyen d'âge Puis de François JEHL, Maire	
Élus :		11
En exercice :		11
Présents :	11	
Mmes Stéphanie BOETSCH, Elisabeth GUENNEUGUES, Pia PAIVA et Marcelle WENDLING Conseillères Municipales MM. Sten GUILLAUME, Clément HECKMANN, Thierry KUHN, Philippe SCHAHL, René SCHEER et Raymond SCHUHMACHER, Conseillers Municipaux		

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du conseil municipal,
2. Election du Maire,
3. Détermination du nombre d'adjoints,
4. Election du premier adjoint au maire,
5. Election du deuxième adjoint au maire
6. Désignation des délégués au Select'om,

M. le Maire François JEHL ouvre la séance à 10 h 30.

17-14. Installation du conseil municipal :

M. le Maire déclare les conseillers élus à l'occasion des élections municipales du dimanche 23 mars 2014

BOETSCH Stéphanie
GUENNEUGUES Elisabeth
GUILLAUME Sten
HECKMANN Clément
JEHL François
KUHN Thierry
PAIVA Pia
SCHAHL Philippe
SCHUHMACHER Raymond
WENDLING Marcelle

installés dans leur fonction.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOETSCH, Conseillère municipale, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. François JEHL passe la présidence à M. René SCHEER en sa qualité de doyen d'âge du Conseil Municipal.

Ce dernier constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau :
Les deux assesseurs sont : M. Sten GUILLAUME et M. Clément HECKMANN.

Se déclare candidat :
- M. François JEHL

18-14 – Election du Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-1 à L. 2122-17,
Après appel à candidature et déroulement du vote, chaque conseiller municipal ayant, après appel de son nom, mis son bulletin de vote dans l'urne,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	11
Majorité absolue	6
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
<hr/>	
A obtenu :M. François JEHL	10

M. François JEHL ayant obtenu la majorité absolue (dix voix) est proclamée Maire.

M. François JEHL prend alors la présidence de la séance.

19-14 - Détermination du nombre d'Adjoints au maire

Le Conseil Municipal

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Appelé à se prononcer sur la création des postes d'Adjoint au Maire dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, après en avoir débattu, par 11 voix pour, le conseil municipal

- **approuve le maintien de 2 (deux) postes d'Adjoint au Maire.**

20-14 - Election du Premier Adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur René SCHEER au poste de Premier Adjoint au Maire.

Après appel à candidature et déroulement du vote, chaque conseiller municipal ayant, après appel de son nom, remis son bulletin de vote dans l'urne,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins	11
Majorité absolue	6
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
<hr/>	
A obtenu :M. René SCHEER	10

M. René SCHEER ayant obtenu la majorité absolue (dix voix) est proclamée Premier Adjoint au Maire.

21-14 - Election du Deuxième Adjoint au Maire

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Elisabeth GUENNEUGUES au poste de Deuxième Adjoint au Maire.

Après appel à candidature et déroulement du vote, chaque conseiller municipal ayant, après appel de son nom, remis son bulletin de vote dans l'urne,

Nombre de bulletins	11
Majorité absolue	6
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	9
<hr/>	
A obtenu :Mme Elisabeth GUENNEUGUES	9

Madame Elisabeth GUENNEUGUES ayant obtenu la majorité absolue (9 voix) est proclamée Deuxième Adjointe au Maire.

22-14 – Désignation des délégués au Sélect'Om

Vu les statuts du Sélect'Om fixant les règles de représentativité du syndicat Intercommunal à deux délégués titulaires par commune membre et compte tenu de l'urgence de désigner les délégués,

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégué Titulaire AU Select'Om	Monsieur Philippe SCHAHL
Délégué Titulaire AU Select'Om	Monsieur Raymond SCHUHMACHER

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et aucun des membres ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance.

François JEHL	René SCHEER	Elisabeth GUENNEUGUES	Stéphanie BOETSCH
Sten GUILLAUME	Clément HECKMANN	Thierry KUHN	Pia PAIVA
Philippe SCHAHL	Raymond SCHUHMACHER	Marcelle WENDLING	